

Pour une rentrée respectueuse des temps et des droits de l'enfant

*10 Recommandations d'UNICEF France
pour les acteurs de l'éducation*



© UNICEF / Franck Dejongh

LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020 NE SERA PAS UNE RENTRÉE COMME LES AUTRES.

Dans le monde, les fermetures d'écoles ont perturbé la scolarité de plus de **1,57 milliard** d'élèves dans le monde, soit **91 %** d'entre eux. Alors que l'épidémie de covid-19 a touché l'ensemble des pays du monde ces dernières semaines, les effets de cette crise sur les enfants et le respect de leurs droits, sont encore mal pris en compte. S'ils ne sont pas les plus vulnérables face à la maladie elle-même, les enfants sont – comme dans toute crise – parmi les plus vulnérables face aux conséquences de l'épidémie. UNICEF alerte sur le risque important que la pandémie de COVID-19 évolue d'une crise sanitaire vers une crise plus large des droits de l'enfant.

Des millions d'enfants ont vu leur quotidien et leur accès aux droits se dégrader pendant la crise : perte de repères, perte d'équilibre essentiel à leur développement, perte de protection sociale. Le retour à l'école de tous les enfants participe ainsi à une plus grande effectivité des droits des enfants au quotidien, mais constitue aussi une opportunité de **ré-imaginer et reconstruire des systèmes et relations éducatives plus résilients et plus respectueux**.

En France, **12,3 millions** d'élèves de l'enseignement primaire et secondaire ont été concernés par les fermetures d'écoles depuis le 13 mars. Certain.es d'entre eux ont pu, partiellement, retrouver le chemin de l'école quelques semaines avant la fin de l'année scolaire 2019/2020.

Ce guide vise à faciliter la rentrée de septembre, en apportant aux communautés éducatives des éléments pour aborder cette étape plus sereinement. Au-delà des questions sanitaires, UNICEF France propose 10 recommandations pour favoriser une approche globale à la fois de l'enfant mais aussi de tous les temps de prise en charge de celui-ci.

Cette approche se base sur la **Convention internationale des droits de l'enfant** (CIDE), en particulier sur les articles suivants :



Article 2 :
Non-discrimination



Article 19 :
Protection contre la violence, les mauvais traitements, et le manque de soins



Articles 28 et 29 :
Accès à une éducation de qualité



Article 3 :
Intérêt supérieur de l'enfant



Article 23 :
Enfants en situation de handicap



Article 12 :
Respect de l'avis des enfants

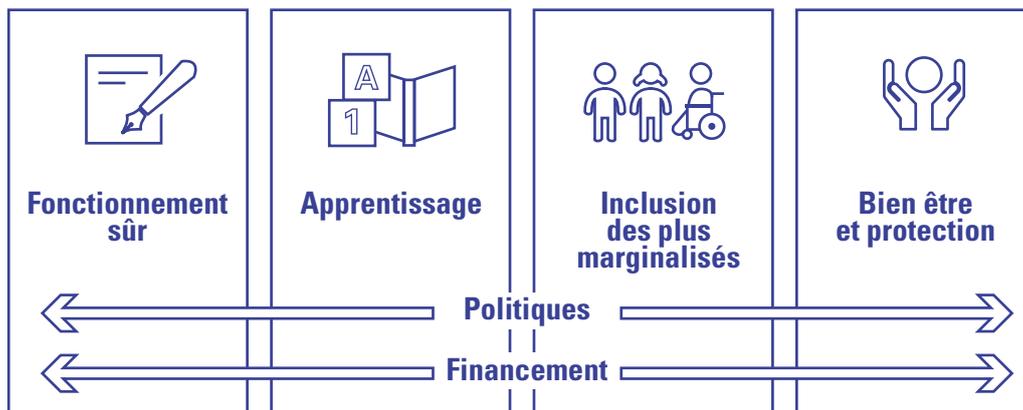


Article 24 :
Meilleurs soins de santé possible, eau, nourriture, environnement



Article 31 :
Loisirs, jeu, culture et arts

Cette approche s'appuie également sur le **Cadre pour la réouverture des écoles**, publié en avril 2020 par l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale et le PAM. Ce cadre propose six dimensions pour évaluer l'état de la préparation et guider la planification de la réouverture des écoles : les politiques, le financement, le fonctionnement sûr, l'apprentissage, l'inclusion des plus marginalisés et le bien-être/la protection. Les aspects relatifs aux politiques et les financements nécessaires sont à prendre en compte pour créer l'environnement propice aux autres dimensions.





Recommandation ①

TIRER DES LEÇONS DE LA PREMIÈRE PHASE DU COVID-19 ET ÉVALUER LES BESOINS

La crise du Covid-19 invite à tirer des leçons de l'expérience collective à tous niveaux du système éducatif : au niveau ministériel, académique, mais aussi au niveau des collectivités, des écoles, et des classes. Cela peut se traduire par du temps consacré aux échanges entre pairs, mais aussi entre acteurs éducatifs (parents, équipes d'animation, agents techniques, élèves, équipe éducative, académie) pendant le premier trimestre, sur tous les temps d'accueil de l'enfant (temps de classe, temps de restauration scolaire et temps périscolaires). **Ce temps permettra de faire le bilan, aussi bien au niveau des difficultés et réussites de chacun (notamment des enfants), mais aussi au niveau de l'organisation et de la gestion de la crise.** Il permettra de faire remonter des besoins pour mieux se préparer aux prochaines crises, le cas échéant, notamment :

- les besoins en formation des acteurs de l'éducation,
- les besoins en soutien psycho-social des enfants et des acteurs de l'éducation,
- les besoins en équipement informatique et en outils pédagogiques pour l'enseignement à distance,
- les besoins en moyen de communication rapides, efficaces, et sécurisés,
- les besoins particuliers des familles les plus vulnérables,
- la mise en place de temps ludo-éducatifs, en cohérence avec les programmes scolaires, portés par les services Enfance-Jeunesse de la Collectivité, sur les temps péri ou extrascolaires.

Un climat de communication et de confiance pourra permettre aux parties prenantes de poser des questions et partager leurs préoccupations. Certaines relations éducatives (élèves-enseignant.e.s, ou enseignant.e.s-parents par exemple) se sont renforcées, ou à l'inverse, détériorées pendant la crise. Ce bilan pourra porter une attention particulière à la nature de ces nouvelles relations, afin de construire dès la rentrée des relations éducatives apaisées, respectueuses et soucieuses du bien-être de l'enfant et de ses droits.



Recommandation ②

RENFORCER LES SYSTÈMES DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La période de confinement, ainsi que la période de déconfinement, ont accru les risques psychosociaux des adultes et des enfants. Ces derniers ont pu être touchés par la maladie ou la perte d'un proche, par l'isolement, par les tensions ou violences avec leur entourage. **L'ensemble de la communauté éducative aura besoin d'être soutenue, notamment lors du premier trimestre, et du soutien supplémentaire devra être proposé aux adultes et aux enfants.** Ce soutien pourra être sollicité à différents niveaux :

- Mobilisation et/ou recrutement de psychologues de l'éducation nationale, d'assistant.es sociaux, d'infirmier.es scolaires, et de médecins de l'éducation nationale
- Utilisation des fonds sociaux des collèges et des lycées
- Mobilisation des équipes professionnelles pluridisciplinaires, par la Ville, afin d'améliorer le suivi individualisé des familles, notamment dans les quartiers prioritaires (travail avec les éducateurs de rue, les associations, les équipes enseignantes, les équipes d'animation...)
- Favoriser l'accompagnement psycho-social des élèves et des familles vulnérables dans des tiers-lieux, en collaboration avec les collectivités et les associations locales, notamment en cas de nouvelles fermetures des écoles.

L'ensemble de la communauté éducative pourra être sensibilisée aux systèmes d'alertes ou de signalement des élèves qui présentent des symptômes de souffrance liés aux situations traumatisantes qu'ils ont pu vivre.

UNICEF recommande enfin de porter une attention particulière au stress des équipes éducatives, qui ont dû assumer pendant plusieurs mois une charge de travail supplémentaire et inédite, dans un contexte de grande incertitude. Un soutien psychologique pourrait leur être bénéfique également, ainsi qu'à tout autre adulte intervenant dans l'école.



© UNICEF / UN0296084

Recommandation ③

FAVORISER LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Le bien-être et la santé mentale sont à la fois un droit pour chaque enfant, mais aussi une condition préalable à l'acquisition de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences. **UNICEF recommande de prioriser à la rentrée l'instauration d'un nouveau cadre sécurisant à l'école.**

Un nouveau cadre sécurisant se construit en comprenant les nouvelles règles de fonctionnement de l'école. Les plus jeunes élèves auront notamment besoin d'échanges rassurants et fréquents sur les nouvelles règles de l'école, notamment dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur, le cas échéant.

Tous les élèves auront besoin d'écoute de la part de leurs pairs et des adultes qu'ils côtoient, notamment pour décrire leurs émotions et leur vécu. Pour cela, ils devront être soutenus dans cet exercice, soit en verbalisant soit en l'exprimant d'une toute autre manière créative. Cela peut se traduire par un travail sur les émotions, ainsi que de multiples canaux d'expression tels que la musique, les arts plastiques et visuels, l'écriture, le théâtre.

Enfin, des activités vitales au développement de l'enfant telles que le jeu, les activités sportives et sociales ont été réduites ou rendues impossibles par le confinement. Les enfants devront alors réapprendre à jouer, notamment si un protocole sanitaire reste en vigueur à la rentrée.

Recommandation ④

FAVORISER LE DROIT À LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Écouter les enfants et les jeunes n'est pas uniquement une façon de contribuer à leur bien-être et à leur santé mentale : c'est un droit dont ils disposent, qui doit être particulièrement rendu effectif dans les situations de crises. UNICEF s'inquiète du manque de participation des premiers concernés (les élèves) dans toutes les décisions prises dans le contexte du Covid-19, notamment en ce qui concerne l'éducation. Leurs inquiétudes, priorités, et espoirs doivent être pris en compte à tous niveaux de décision.

La participation n'est possible que si ses modalités sont adaptées à chaque enfant en fonction de ses besoins et de ses capacités et en prenant conscience, aussi, des freins qui empêchent sa participation. Intégrer pleinement la voix et la légitimité de tous les enfants et les jeunes suppose de leur proposer des formes de participation qui leur conviennent et qui permettent leur participation effective, soit au travers des formes classiques telles que les Conseils municipaux d'enfants ou de jeunes, les conseils de quartier, les Conseils de vie lycéenne ou alors grâce à des formes plus informelles et spontanées. En fonction de l'âge des élèves, cette participation peut se traduire par :

- **En septembre, la participation des élèves aux échanges et au bilan de rentrée** (cf. recommandation #1) est primordiale, ainsi que leur participation active au suivi des décisions prises, et à l'élaboration de ressources, le cas échéant. Ainsi, ils pourront plus pleinement être impliqués dans la réponse apportée par l'établissement scolaire aux prochaines crises, le cas échéant.
- **Les enfants et les jeunes sont les plus efficaces pour sensibiliser leurs pairs**, et ainsi promouvoir auprès d'eux des gestes et attitudes favorisant l'hygiène, la santé physique et mentale, et la lutte contre les discriminations. Par exemple, une activité de cartographie de l'école avec les élèves peut être utile pour identifier les zones à risques dans l'école et ainsi favoriser l'application du protocole sanitaire au sein de l'établissement. Il convient d'accompagner et de promouvoir cette sensibilisation pair-à-pair, ainsi que toute autre initiative positive portée par les enfants et les jeunes. Pour ce faire, **des temps et des espaces intentionnellement dédiés à la participation des enfants et des jeunes pourraient être pensés dans les établissements scolaires et dans les classes.**
- Les enfants et jeunes peuvent aussi **impulser et mener des initiatives solidaires au sein de leurs établissements, par exemple en devenant Jeunes Ambassadeur UNICEF ou en formant un club UNICEF.** En favorisant ces clubs, l'équipe pédagogique permet aux enfants et aux jeunes de bénéficier d'outils et d'une proposition de parcours d'engagement tournés vers la ville, vers ses pairs mais aussi vers le monde. Ainsi, dès l'âge de 6 ans, il est pleinement possible d'accompagner les enfants dans une forme d'engagement collectif à travers des projets aux côtés d'UNICEF. Il s'agit d'un engagement associatif et d'éducation à la solidarité.





Recommandation 5

RÉINVENTER LES MODALITÉS D'APPRENTISSAGE

En ce qui concerne les apprentissages, **UNICEF France conseille de favoriser le soutien et la flexibilité comme principes directeurs de la rentrée** : flexibilité dans les circuits de décision, dans le calendrier scolaire, dans les approches pédagogiques et d'évaluation. Pour les équipes éducatives, ce soutien peut se traduire par :

- Des formations professionnelles qui permettent une préparation adéquate pour faciliter la réouverture, et qui répondent aux besoins identifiés par les enseignant.e.s
- Une formation aux outils et méthodes de l'apprentissage à distance, condition essentielle pour garantir l'effectivité du droit à l'éducation en temps de crises.
- Un accompagnement dans l'adaptation des programmes scolaires et des pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins des élèves et faire face à la disparité des expériences scolaires des derniers mois
- Un renfort dans l'accompagnement et le suivi individualisé des élèves, notamment par le biais d'enseignant.e.s spécialisés des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASSED)
- UNESCO, l'OIT, et l'Équipe spéciale internationale sur les Enseignants pour Éducation 2030 appellent également à sauvegarder « la protection des droits et des conditions de travail des enseignants. Ces considérations doivent inclure : le recrutement d'enseignants supplémentaires, l'échelonnement des emplois du temps ou un fonctionnement à temps partiel, la prise en compte des obligations familiales et des facteurs de risque personnels des enseignants, et la capacité d'assurer un nombre minimum d'heures d'enseignement pendant la journée scolaire. »

Les pratiques enseignantes pourront être ajustées pour être au plus proche des besoins des élèves :

- Afin de faire face aux écarts qui se sont creusés entre les élèves, UNICEF France recommande de **porter une attention particulière aux élèves les plus en difficulté**, et de favoriser la différenciation pédagogique, les pédagogies actives, et le travail en petits groupes
- **Des pédagogies mixtes pourront être renforcées**, alliant apprentissage en ligne et en présentiel. UNICEF France conseille de privilégier des plateformes pédagogiques numériques gérées par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, afin de veiller à la protection des données personnelles et la cybersécurité des élèves, des enseignant.e.s, et de l'école.
- L'inventivité et la réactivité des équipes éducatives pendant la période de confinement devra être valorisée, et permettre une transformation des pratiques et des relations.

Enfin, **le décroisement de l'éducation** permettra aux équipes enseignantes et équipes d'animation de travailler ensemble sur une cohérence éducative en assurant des projets périscolaires en lien avec les apprentissages scolaires. Une vigilance particulière de la part des collectivités sur la pertinence des associations qui interviennent sur certaines écoles contribuera à pallier les écarts d'apprentissage en mettant en place des méthodes éducatives ludiques et efficaces.

Recommandation ⑥

LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION

La propagation et la portée mondiale du coronavirus ont été une source de préoccupation. Partout dans le monde, des cas de violence verbale ou physique ont été signalés envers des personnes dont l'appartenance ethnique était injustement associée au virus. **La prévention et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination sont incontournables pour éviter les préjugés et l'exclusion de ceux qui ont été exposés au virus, ou de ceux qui sont injustement associés au virus.**

UNICEF conseille aux écoles et aux structures accueillant des enfants de veiller à ce que les procédures d'isolement des élèves et des professionnels à risques ou malades protègent les droits et l'intimité des personnes et évitent leur stigmatisation.

La sensibilisation de tous les publics au vivre-ensemble et à la lutte contre les discriminations en tout genre contribue également à cette prévention. Pour ce faire, les bonnes pratiques concernant **le langage employé au sein des structures** peuvent inclure :

- Éviter d'associer le virus à une zone géographique ou à un groupe ethnique.
- Éviter de parler de personnes qui « transmettent le COVID-19 », « infectent les autres » ou « propagent le virus » (cela impliquerait que la transmission est intentionnelle et que ces personnes sont à blâmer), en évoquant plutôt des personnes « attrapent » ou « contractent » le virus.
- Éviter de faire référence aux personnes qui ont contracté la maladie comme des « cas de COVID-19 » ou des « victimes », mais plutôt de « personnes qui ont contracté le COVID-19 », de « personnes qui sont soignées contre le COVID-19 », de « personnes qui guérissent du COVID-19 ».



Recommandation 7

DÉTECTER LES NOUVELLES VULNÉRABILITÉS

La crise n'affecte pas tous les enfants de la même manière. **Pour les enfants les plus vulnérables, l'enjeu est d'éviter que l'éloignement et les difficultés temporaires liées au confinement ne deviennent permanents.**

Un bilan de premier trimestre (cf. Recommandation #1), accompagné d'un plan d'identification des besoins éducatifs spécifiques et une attention particulière tout au long de l'année permettra à l'ensemble des professionnels de l'école d'analyser les répercussions que le virus ou ses effets secondaires ont pu avoir sur des situations scolaires, sur des familles, ou sur certains groupes. **Cette vigilance quotidienne vise à détecter si la pandémie a généré de nouveaux groupes vulnérables ou de nouveaux facteurs de vulnérabilité.** Les nouvelles vulnérabilités peuvent inclure :

- Certaines populations précédemment considérées comme vulnérables et celles qui ont pu augmenter leur niveau de vulnérabilité du fait de cette crise, par exemple en lien avec des situations de pauvreté.
- Certaines filles ont pu être davantage impactées par la crise que les garçons, par exemple en étant davantage mobilisées que les garçons par les tâches domestiques à la maison.
- Les situations de harcèlement, et notamment de cyberharcèlement, ont pu être exacerbées par le confinement.
- Certains élèves ont développé des fragilités scolaires, et par conséquent des besoins éducatifs spécifiques.
- Certains élèves ont pu développer des fragilités socio-affectives (cf. Recommandation 3) ou des besoins en protection (cf. Recommandation 10)
- Certains élèves se sont éloignés de l'école pendant la période de confinement (cf. Recommandation #8)
- Si la crise a fait s'éloigner les plus vulnérables, alors il faut s'inquiéter pour celles et ceux qui n'allaient pas à l'école avant, et ainsi repenser l'identification et le repérage des enfants et jeunes en âge d'être instruit et pourtant éloignés de l'école.

La détection de ces nouvelles vulnérabilités permettra de renforcer les ressources et stratégies adaptées aux besoins de chaque enfant, en lien avec l'ensemble des services municipaux et départementaux chargés de l'enfance. La collaboration entre le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le département, la région, les caisses d'allocations familiales est particulièrement pertinente, de nombreux professionnel.le.s ne mutualisant pas encore suffisamment leurs compétences et leurs ressources. Or, c'est la Ville qui est une des premières portes d'entrée de la famille entre la crèche, l'école, les associations ou encore les démarches d'état civil.

La détection de nouvelles vulnérabilités peut par exemple permettre la mise en place d'un fond d'urgence afin d'accorder la gratuité de l'ensemble des services aux enfants et jeunes en situation de précarité.



Recommandation ⑧

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE DES ENFANTS ET DES JEUNES VULNÉRABLES

À tous niveaux d'éducation, les enfants et jeunes les plus vulnérables sont exposés à un risque accru de décrochage scolaire.

- Tous les élèves ayant été éloignés de l'école pendant de nombreux mois, le risque de décrochage pourrait s'accroître parmi les élèves les plus vulnérables de retour à l'école à la rentrée. **Des adaptations pédagogiques** contribueront à éviter que ces élèves ne décrochent une fois revenus à l'école (cf. Recommandation 5).
- **Le retour en formation est un droit pour les jeunes de 16 à 25 ans**, quelle que soit la raison ou la durée de leur décrochage. L'accueil et la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté le système éducatif précocement s'effectue par le biais de plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), les réseaux Formation Qualification Emploi de l'éducation nationale (FOQUALE) et les structures de retour à l'école (SRE).
- Dans le cas d'une nouvelle fermeture partielle ou totale des établissements scolaires à la rentrée, **UNICEF France appelle à continuer les efforts des équipes éducatives et municipales d'aller-vers les familles les plus vulnérables pour assurer la continuité éducative**. Pendant le confinement, de nombreux élèves ont pu bénéficier de matériel informatique et de connexion pour assurer le suivi éducatif à distance, ainsi que de mentorat et de dispositifs d'aide d'associations. Ces mesures ont été destinées aux élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des « cités éducatives ». Bien que de nombreux enfants et jeunes en situation de précarité se trouvent sur ces territoires, **UNICEF France et ses partenaires constatent qu'au-delà des territoires ciblés, des enfants et jeunes en situation de grande précarité vivant en bidonvilles, squats, hôtels sociaux, hébergement d'urgence et d'insertion, aires d'accueil, structures de la protection de l'enfance, sont exposés eux aussi à des difficultés et des risques accrus de décrochage alors même que leur relation à l'école est essentielle**. UNICEF France appelle donc à être attentif aux difficultés que pourraient rencontrer tous les enfants et jeunes des territoires, quel que soit leur quartier ou type d'habitat.
- **L'accompagnement vers et dans l'école, qui existe sur certains territoires à travers des projets de médiation scolaire, est un levier essentiel à la construction d'une relation de confiance entre enfants, familles et institution scolaire**. Développée cette année par le gouvernement sur certains territoires sur lesquels se trouvent des squats et bidonvilles, la médiation scolaire doit être renforcée dans la durée et élargie à tous les enfants et jeunes qui en ont besoin. Les enfants vivant en habitat précaire doivent également pouvoir accéder sans entraves aux services périscolaires et à la restauration scolaire.



© UNICEF/UN038649/Pirozzi

Recommandation ⑨

BIEN ACCUEILLIR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans ce contexte de crise sanitaire et de confinement forcé, les enfants en situation de handicap sont plus vulnérables et peuvent être particulièrement touchés par ces bouleversements : réduction de l'offre d'hébergement et de soins, retour au domicile, incompréhension face à la situation... Ces enfants peuvent en outre être exposés à des risques accrus d'exposition et de complication de santé liées au Covid-19, et sont également confrontés à des obstacles plus grands pour accéder aux mesures de prévention et de soin. Ils ont aussi pu faire face à des difficultés d'apprentissage à distance, en l'absence d'outils adaptés et/ou disponibles, et ainsi être confronté à un risque accru de décrochage scolaire.

UNICEF France conseille de porter une attention particulière aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap lors de leur retour à l'école et dans les établissements médico-sociaux, afin que les mesures de protection sanitaire des établissements puissent être adaptées à leurs besoins, que leurs inquiétudes soient entendues, et que leur participation et celle de leurs familles dans les décisions qui les concernent puisse être assurée.

UNICEF appelle à ce que les plateformes pédagogiques, informations, services et installations soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Les informations et les communications liées à l'école doivent être diffusées dans plusieurs formats accessibles notamment aux personnes malentendantes et malvoyantes

Une rentrée apaisée et sécurisée des élèves en situation de handicap pourra s'appuyer sur le concours et la collaboration des enseignant.e.s spécialisé.es et des intervenants médico-sociaux intervenant à l'école, les AESH, les coordinateurs d'ULIS, et les professionnel.le.s des unités d'enseignement. **Un renforcement de l'intervention de ces professionnel.le.s peut s'avérer nécessaire**, notamment les AESH, dont le rôle dans l'adaptation de l'école et dans la relation aux familles reste crucial.

Les enseignant.e.s pourront également être soutenus par le Service de l'École Inclusive (SEI), notamment en ce qui concerne la continuité pédagogique. De nombreuses ressources ont été mises à disposition par les services du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour faciliter la rentrée des élèves en situation de handicap.



Recommandation 10

PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LES VIOLENCES

En temps normal, ils sont plus de 200 à subir chaque jour en France des violences physiques, psychologiques ou sexuelles de la part de leur entourage. **Du fait du confinement, les situations de violences à l'encontre des enfants ont augmenté, mais les signalements ont été rendus plus difficiles**, malgré les efforts qui ont été déployés pour faire CONNAÎTRE le 119, numéro gratuit, accessible 24h/24 et 7 jours sur 7. Beaucoup d'enfants, qu'ils soient victimes, témoins ou confidents d'autres enfants, ne connaissent pas le 119 ou ne savent pas que leur appel sera traité en priorité. Enfin, certains enfants n'ont pas conscience que ce qu'ils vivent est une violence. Ils ignorent que c'est interdit et qu'ils n'ont pas commis de faute. Ils peuvent spontanément minimiser les faits subis ou n'osent pas signaler ce qu'ils vivent ou ont vécu.

UNICEF France encourage les acteurs de l'éducation à agir :

- En se formant sur les violences faites aux enfants, et en suivant les consignes concernant les alertes et procédures de signalement du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
- En sensibilisant les élèves et familles et les familles aux violences faites aux enfants
- En rendant les violences visibles pour mieux les combattre car l'amélioration des connaissances sur les violences est nécessaire au pilotage d'une démarche engagée
- En contribuant à faire connaître largement le 119, afin que les enfants et les jeunes puissent eux-mêmes faire appel à ce numéro s'ils en éprouvent le besoin. Des affiches sont disponibles en téléchargement sur le site d'UNICEF France.
- En promouvant une éducation bienveillante dans le respect de l'enfant
- En développant au sein des collectivités des outils de soutien à la parentalité afin d'agir en prévention auprès de tous les parents, de s'adapter à leurs attentes et aux enjeux actuels



RÉFÉRENCES

- UNESCO, UNICEF, Banque Mondiale, PAM : Cadre pour la réouverture des écoles, Avril 2020
<https://www.unicef.org/media/68866/file/FRENCH-Framework-for-reopening-schools-2020.pdf>
- UNICEF, OMS, IFRC : La prévention et le contrôle de la Covid-19 dans les écoles, mars 2020
https://www.unicef.org/media/66041/file/Key%20Messages%20and%20Actions%20for%20COVID-19%20Prevention%20and%20Control%20in%20Schools_French.pdf
- UNESCO, l'OIT, et l'Équipe spéciale internationale sur les Enseignants pour Éducation 2030 : Soutenir les enseignants dans les efforts de retour à l'école - Orientations à l'intention des décideurs, mai 2020
<https://teachertaskforce.org/sites/default/files/2020-05/Back-to-school%20Guidance%20Note%20FR.pdf>
- Safe to Learn Initiative. Reopening Schools Safely: Recommendations for building back better to end violence against children in and through schools, Juin 2020
<https://www.end-violence.org/sites/default/files/paragraphs/download/REOPENING%20SCHOOLS.pdf>
- UNICEF Office of Global Insight and Policy: Issue Brief - Putting the 'learning' back in remote learning, Juin 2020
<https://www.unicef.org/globalinsight/reports/putting-learning-back-remote-learning>

UNICEF FRANCE

- Guide Ville Amie des Enfants : Cinq engagements en faveur des droits de l'enfant. UNICEF France, mai 2020
<https://fr.calameo.com/read/0055866321136c5131d41?view=book&page=1>
- Maltraitance et confinement : écoutons les cris des enfants
<https://www.unicef.fr/article/maltraitance-et-confinement-ecoutons-les-cris-des-enfants>
- Retour à l'école : n'oublions pas les enfants les plus vulnérables
<https://www.unicef.fr/article/retour-l-ecole-n-oublions-pas-les-enfants-les-plus-vulnerables>
- Site ludo-éducatif d'UNICEF France : www.myUNICEF.fr
- La CIDE expliquée aux enfants : <https://my.unicef.fr/contenu/la-cide-expliquee-aux-enfants?sid=120996>
- Enfants des bidonvilles : au seuil de l'école. Repères pour les maires et les acteurs nationaux. Décembre 2017
https://www.villeamiedesenfants.fr/sites/default/files/Bidonville_GUIDE_final_BD.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- Coronavirus - COVID-19 : informations et recommandations pour les établissements scolaires, les personnels et les familles :
<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-les-274253>
- Plans de prévention contre harcèlement : <https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/plans/>
- L'école inclusive à l'heure du déconfinement
<https://www.education.gouv.fr/ecole-inclusive-et-deconfinement-les-reponses-vos-questions-303384>
- Le retour en formation des 16-25 ans
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92342/le-retour-en-formation-un-droit-pour-les-16-25-ans.html>
- <http://reviensteformer.gouv.fr/>

Une ressource pour faire le bilan avec les collégiens et lycéens

Collectif POWA/L'Équipée: Reprendre en douceur après cette année scolaire 2019-2020 perturbée, 2020
<https://bit.ly/reprisecollegelycee>

Imaginez un monde...

... où chaque enfant a un endroit décent où dormir, suffisamment à manger, une salle de classe, et une santé lui permettant d'apprendre, de se développer et de s'épanouir.

Imaginez un monde où tous les enfants ont la possibilité de réaliser leur potentiel, et où les droits de chacun sont respectés.

Ce monde est possible.

Ensemble, continuons le combat pour que les droits de chaque enfant soient respectés, partout, tout le temps.

**Avec UNICEF,
donnons un avenir
aux enfants**

www.unicef.fr

